



Panorama

des agendas 21 locaux
et des pratiques territoriales
de développement durable

en France

Mars 2012



Contribution de Sandrine Fournis, Chef du Bureau des territoires du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, du Transport et du Logement

La 6^e session de reconnaissance des projets territoriaux de développement durable vient de s'achever.

La première caractéristique 2011 est le **doublement du nombre de projets** reconnus (106) au dispositif de reconnaissance, marquant ainsi une très forte mobilisation des territoires, toutes échelles confondues.

Deuxième point marquant, l'agenda 21 apparaît comme un projet qui **renforce l'identité des intercommunalités**, parfois au service de leur création, en donnant de la cohérence aux politiques conduites, en occasionnant des synergies entre l'EPCI et les communes membres (transfert de compétences, mutualisation, complémentarités entre agendas 21 communaux et intercommunaux, etc.); l'agenda 21 y affirme son rôle d'articulation des logiques de développement au sein d'un territoire.

La participation est de plus en plus source d'innovations pour mobiliser les habitants, l'évaluation est de plus en plus présente et la prospective apparaît, au travers notamment des diagnostics. La transversalité, par le biais de grilles de questionnement, est de mieux en mieux appréhendée.

Parmi les points à renforcer néanmoins : l'importance du diagnostic partagé comme moyen de définition d'une vision pour le territoire ; le renforcement de l'évaluation ; la prise en compte de la transversalité entre programmes, politiques et territoires... Une 6^e session ainsi élargie, avec beaucoup de « jeunes » agendas 21 et une dynamique en croissance permanente.

La 7^e session de reconnaissance des projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux est d'ores et déjà lancée ! **L'ouverture de la plateforme pour le dépôt des dossiers est le 16 avril 2012 et la date limite de réception des projets le 21 mai 2012.**

Pour en savoir plus :

www.developpement-durable.gouv.fr/Appel-a-reconnaissance-pour-la,26861.html



Les agendas 21 locaux sont maintenant engagés depuis 20 ans. Le suivi des démarches, l'expertise nationale et les travaux menés en région montrent que ces approches territoriales sont plus que jamais à l'ouvrage en France. Or, si l'on se replace dans un contexte européen et international, on remarque que la dynamique française en faveur des agendas 21 locaux est plutôt singulière.

Au niveau international, la croissance sur la première décennie (1992-2002) de mise en place des programmes d'agendas 21 locaux suite à la conférence de Rio en 1992 est tangible : en 1997, on comptabilisait 1800 agendas 21 dans 64 pays ; en 2002, 6400 dans 113 pays. La plupart, 80 %, étaient localisés en Europe, avec souvent une impulsion nationale qui engageait une politique dans ce sens. C'était également le cas en France avec une implication du Ministère depuis 1997 dans cet accompagnement.

Depuis 2002, on note plutôt une diminution des dynamiques agendas 21 dans les différents pays du monde, et notamment en Europe, au profit d'un recentrage thématique des politiques. La récente étude menée par ICLEI¹ indique ainsi que la tendance actuelle est de travailler sur des sujets forts autour des questions urbaines et des thèmes tels que le changement climatique, la résilience, les énergies, l'économie verte, l'adaptation, l'environnement...

L'étude sur les agendas 21 locaux en Europe² met en exergue le même type de tendance, avec une évolution vers des approches « éco-techno », souvent descendantes, plus environnementales et techniques sur climat-énergie. Elle révèle également une tendance vers des approches « plurielles participatives », transversales, qui se traduisent par une gouvernance multi-acteurs et multi-niveau des territoires identifiée également par ICLEI.

Contrairement à certains de ses voisins, la dynamique est toujours particulièrement vigoureuse en France. Elle constitue une force puisqu'elle

Depuis mars 2010, l'atelier prospectif sur l'avenir des agendas 21 locaux réunit 11 territoires agendas 21 et 8 structures relais régionales ou nationales. Il est animé par le Ministère du développement durable et les associations 4D et ETD avec l'appui de Design Strategic Prospectiv. Pour faire face aux défis actuels, les agendas 21 de demain doivent éprouver leur robustesse, leur capacité d'évolution et leur pertinence en tant qu'outil de construction de territoires durables.



LA PERTINENCE DES STRATÉGIES TERRITORIALES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE SE CONFIRME

Contribution de Laurence Ernisse, responsable du pôle Territoires et Développement Durable, Association 4D

conduit à évoluer, par la mise en œuvre de ces politiques, vers des transformations en profondeur de l'action publique et des modalités de faire. Elle incite chaque puissance publique à s'interroger sur ses politiques, ses interactions, ses relations avec les autres échelles territoriales. Agir, comme cela peut être fait, pour lutter contre ou s'adapter au changement climatique est évidemment essentiel. Mais ne peut être suffisant. **L'action conduite à une échelle territoriale et transversale permet de mettre en cohérence ces politiques plus sectorielles, de leur donner du sens et donc à travers cela une nouvelle vision politique et d'avenir collectif sur un territoire.** Ce n'est évidemment pas le cas sur tous les territoires, mais progressivement, on y vient, et on observe que les secondes générations d'agendas 21 sur les territoires évoluent vers ce type de fonctionnement. Ce n'est donc pas tant le nombre d'agendas 21 qui comptent, mais bien leur forme, leurs impacts en termes de prise de conscience politique, partagée par tous les niveaux de collectivités, qui doit évidemment prendre un sens encore plus fort sur les territoires urbains. animateur des territoires, le niveau politique de la collectivité apporte cette dimension. Et s'il est en capacité d'emmener, de partager, de mobiliser l'ensemble des acteurs et habitants de son territoire, alors, c'est bien de la construction d'un nouveau paradigme de développement de vie commune dont il est question. L'harmonisation, la turbulence que soulèvent les projets agendas 21 en France montre le besoin de se raccrocher à des projets de long terme.

Dans les tendances observées aujourd'hui, **de nouveaux thèmes sont en jeu et ceux de la culture, du changement de civilisation, de l'écologie urbaine, de la relocalisation de l'économie sont en pleine éclosion dans les débats d'aménagement et de développement durable local.** Lorsque les crises inquiètent et dépassent tout à chacun dans leur dimension, le niveau local prend une dimension toute nouvelle où l'action est possible, où on est capable d'avoir une main mise sur son développement et les choix y afférents. C'est la vocation des agendas 21 locaux et de tout projet territorial de développement durable. C'est un travail de long terme.

Pugnacité, foi, ténacité sont nécessaires pour changer les choses en profondeur ; ne pas céder à l'envie des modes, des mouvements en vogue apparaît primordial. S'appuyer par contre sur les réseaux en émergence qui permettent de stimuler l'échange, l'expérimentation, l'innovation, à l'échelle nationale comme européenne ou internationale assure une diffusion des pratiques : les réseaux tels que le C40³, Energy cities, Transition town... sont des relais extrêmement intéressants auprès desquels nourrir son action, lui donner une traduction concrète, la rendre visible.

Le travail de prospective permet aussi de se projeter davantage, imaginer. Car c'est dans le creuset de ces expérimentations que les territoires réussiront leur transition et pourront être armés pour résister aux défis, trouver des modèles de développement adaptés et respectueux des ressources et de l'environnement, s'appuyer sur les capacités internes.

L'Observatoire, à travers ses travaux et sa veille, est au cœur de cette réflexion.

1. "Local Sustainability 2012: taking stock and moving forward", ICLEI, 2012, à paraître prochainement.
2. Les agendas 21 locaux : bilan et perspectives en Europe et en France, Aurélien Boutaud, 2009.
3. Associations mondiales des grandes métropoles en matière de développement durable et de lutte contre le réchauffement climatique.

Faites-nous part de vos actions concrètes !

Le site de l'Observatoire fait la part belle aux retours d'expériences et à l'analyse de bonnes pratiques : participation, cohésion sociale, innovations de financement, relocalisation de l'économie... Faites connaître votre action grâce à la rubrique « Les bonnes pratiques » : <http://observatoire-territoires-durables.org/spip.php?rubrique32>

Faites connaître votre agenda 21 !

Votre collectivité est engagée dans un agenda 21 local, un plan climat ou tout autre projet territorial de développement durable ? Identifiez-vous sur la banque d'expériences de l'Observatoire : <http://observatoire-territoires-durables.org/spip.php?page=formu&lf=1>



Une année 2011 consacrée à la participation qui s'achèvera par une publication prévue pour 2012. <http://observatoire-territoires-durables.org/spip.php?mot171>



Le Cahier « Réaffirmer les priorités sociales du développement durable » est disponible sur le site de l'Observatoire. http://observatoire-territoires-durables.org/spip.php?article1066&id_mot=170



EN PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR : LES AGENDAS 21 LOCAUX, OUTILS POUR L'INNOVATION

Contribution d'Audrey Michel, ARPE PACA

Les premiers agendas 21 locaux en Provence, portés par la Communauté urbaine de Nice et Communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Étoile, datent de 2006 et étaient fortement orientés sur la protection de l'environnement. Depuis 2007, de nouveaux projets ont vu le jour. **De 2 agendas 21 en 2006, on est passé à 54, dont 18 ont déjà leur plan d'actions.**

Depuis 2009, les démarches sont plus transversales et s'appuient d'avantage sur des spécificités locales. La CU de Nice a ainsi adapté sa stratégie à l'évolution du territoire et des besoins, et développé le volet socio-économique. La Communauté du Pays d'Aubagne a développé un plan climat et des actions exemplaires, telles qu'un plan de restauration collective/producteurs locaux ou encore un appui aux démarches de responsabilité sociale et environnementale des professionnels du tourisme. Des communes ont utilisé l'agenda 21 pour enrichir leur démarche d'aménagement comme Mouans-Sartoux ou Bouc Bel Air, en l'articulant avec le Plan local d'urbanisme

(PLU). Le Conseil général des Bouches du Rhône s'est lancé en janvier 2012 et donnera la priorité à la cohésion sociale. Les territoires de moins de 3000 habitants se mobilisent et s'appuient fortement sur la concertation citoyenne : La Bastidonne (900 hab), Le Rouret, Sérignan du Comtat, Correns etc. Un des défis pour la région : l'engagement des grands centres urbains, tels que Marseille, Toulon etc., et la mise en cohérence de ces démarches métropolitaines.

Le réseau régional « Territoires durables », créé fin 2008 et animé par l'ARPE avec le soutien de la DREAL et de la Région, joue un rôle d'activateur. Il rassemble aujourd'hui 105 membres actifs et plus de 200 collectivités participantes. Il permet l'échange, l'information et la formation des élus et techniciens via des journées techniques, voyages d'études, appuis techniques...

Contact : Audrey Michel, Responsable de l'Unité « Ecodéveloppement et projets territoriaux », ARPE PACA, a.michel@arpe-paca.org

Plus d'informations sur le développement durable en Provence-Alpes-Côte d'Azur :

www.territoires-durables-paca.org

EN LORRAINE : UNE MISE EN RÉSEAU ACTIVE SUR LE TERRITOIRE

Contribution de Richard Marcelet, DREAL et Comité Régional de Lorraine

En Lorraine, les pratiques territoriales sont soutenues par le Comité régional agenda 21 de Lorraine (COREG), créé en 2008. Coprésidé par la Préfecture et le Conseil régional, et composé d'une cinquantaine d'entités dont des représentants de l'État et de ses établissements publics, des collectivités, de la société civile, des associations, il a également en charge le suivi de la territorialisation du Grenelle en Lorraine.

Les échanges, la valorisation d'actions et l'expérimentation sont des préoccupations constantes du COREG. Cela se traduit par :

- **des réunions d'échange thématiques** : par exemple sur le rapport développement durable des collectivités de plus de 50 000 habitants ;
- **des colloques de sensibilisation** sur le volet social des agendas 21 et sur les agendas 21 scolaires (automne 2012) ;
- **une professionnalisation des acteurs** à l'élaboration des agendas 21 locaux grâce à la collaboration entre les centres de formation du Ministère en charge du développement durable et des Collectivités ;
- **une expérimentation d'évaluation participative** par 5 collectivités locales.

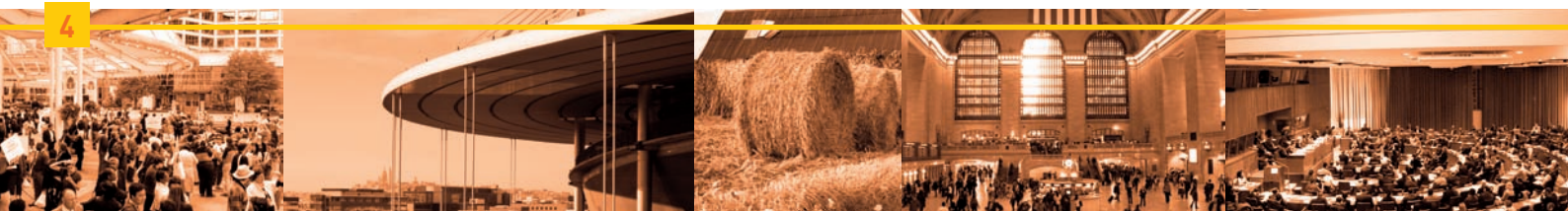
En 2009, le COREG participait au processus de concertation local d'élaboration de la Stratégie nationale de développement durable (SNDD). En 2012, il s'engage à co-construire un **rapport « Développement durable en Lorraine » à partir des 9 défis de la SNDD**. Le rapport sera valorisé au niveau local et national au cours du second semestre 2012.

Les réalisations du COREG (mallette pédagogique, guide à l'élaboration des cahiers des charges, etc.) sont disponibles sur la plateforme Internet dédiée.

Contact : Richard Marcelet, Responsable de la Division Évaluation et Stratégie de Développement Durable, DREAL Lorraine
richard.marcelet@developpement-durable.gouv.fr

Plus d'informations sur le développement durable en Lorraine :

www.lorraine.developpement-durable.gouv.fr/le-developpement-durable-en-r1402.html



EN RÉGION CENTRE : UN ENGAGEMENT CROISSANT DEPUIS 2006

Contribution de Marie-Laure Fort, Conseil régional Centre

En 2006, 6 collectivités étaient engagées dans une démarche agenda 21. On en recense aujourd'hui une centaine, dont un tiers a adopté son agenda 21. Ces collectivités cherchent principalement à mettre en cohérence et à hiérarchiser leurs actions.

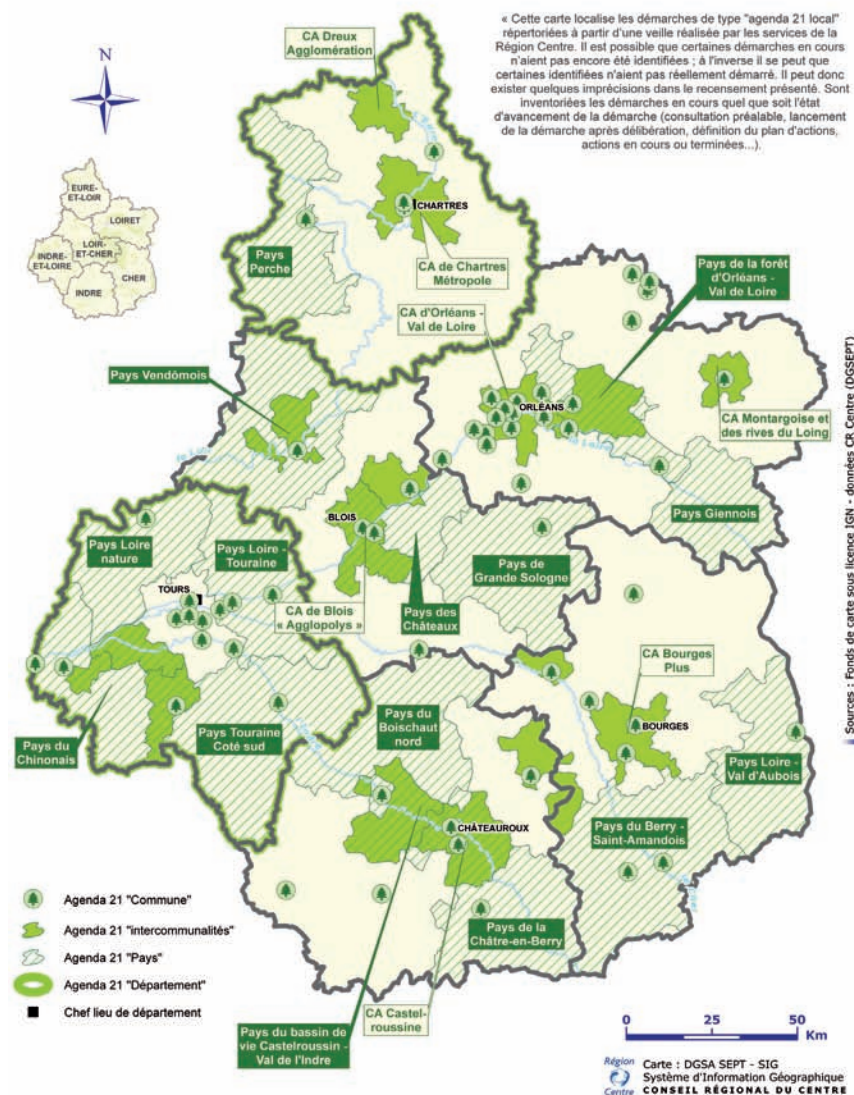
Afin de favoriser leur déploiement, le Conseil régional accompagne les agendas 21 de Villes et Communautés de communes grâce à une expertise préalable et un soutien financier. 80 % des collectivités et groupements engagés ont au moins bénéficié d'un de ces deux dispositifs entre

2007 et 2011. Les pays et les agglomérations sont quant à eux soutenus dans le cadre des contrats territoriaux. Un réseau régional a également été créé. Il permet à 160 collectivités de partager de l'information, d'échanger leurs expériences et de perfectionner leur méthodologie.

À ce jour huit structures sont engagées dans une démarche de Plan Climat (PCET). La Région, l'ADEME et l'État apportent leur soutien aux PCET à travers un programme de formation-action préalable et un dispositif d'aides techniques et financières, ainsi que dans le cadre des contrats de Pays et Agglomérations.

Contact : Marie-Laure Fort, Directrice adjointe, Direction du Pilotage, des Études et de la Stratégie, Conseil régional Centre
marie-laure.fort@regioncentre.fr

Les démarches d'Agendas 21 locaux en région Centre en 2011



Plus d'informations sur
le développement durable
en région Centre :

www.regioncentre.fr/jahia/Jahia/AccueilRegionCentre/domaines-intervention/Agenda21/Le-Reseau-regional-des-Agendas-21



Les territoires prennent leur envol pour Rio

Le prochain Sommet de la Terre se tiendra les 20 et 22 juin 2012

Dossier réalisé par Laurence Ernisse, Association 4D

Du 20 au 22 juin 2012, 20 ans après le Sommet de la Terre de 1992, les 193 pays membres de l'ONU sont invités à participer à une Conférence sur le développement durable à Rio. Le bilan de 20 ans de mise en œuvre du développement durable, les conditions d'une économie verte dans le cadre du développement durable et de l'éradication de la pauvreté ainsi que les principes d'une gouvernance mondiale adaptée au développement durable sont les principaux thèmes à l'ordre du jour. Nombre de collectivités se sont donc mobilisées pour tirer le bilan de ces 20 années de travail et identifier les défis à relever pour demain. Elles sauront, à travers les organisations qui les représentent et leur présence à Rio, faire valoir leurs positions et peser sur le débat pendant ces trois jours.

LES ENJEUX DE LA CONFÉRENCE DE RIO POUR LES TERRITOIRES

Depuis la Conférence de Rio en 1992, le monde a changé. L'humanité est directement confrontée aux limites d'une planète dont elle tire ses ressources. Cette confrontation impose un changement de civilisation avec une gestion collective et solidaire de la planète. C'est la condition indispensable de la lutte contre le changement climatique, l'érosion de la biodiversité, l'inégalité dans l'accès à l'eau, à la santé, à l'énergie et aux ressources naturelles. De ses enjeux planétaires découle le sens à donner à l'action publique pour tous les niveaux de collectivités. Elle est renforcée par la crise financière systémique qui nécessite de repenser l'action d'un point de vue écologique, économique et sociale.

Le développement durable devient ainsi la colonne vertébrale qui assure la cohérence des politiques publiques. Les collectivités y jouent donc un rôle central, de par leurs compétences, parce qu'elles régissent emploi, activité, services, logement, transports... et leur proximité avec les populations. Elles assurent la mise en œuvre des principes de développement durable définis au niveau international.

Ainsi, elles ont depuis 1992 largement contribué à une nouvelle façon de se développer, à la révision des modes de vie, à une prise de conscience globale et locale des enjeux. La dynamique des agendas 21 locaux en est une des traductions les plus immédiates. En France, elle fut relativement constante et continue et a contribué à une cohérence de l'action territoriale durable.

L'atteinte de ces objectifs est conditionnée à :

- Une organisation et une articulation judicieuse et efficace des différents niveaux d'intervention : la communauté internationale, les États, les collectivités territoriales ;
- Une orientation des ressources financières et de la fiscalité qui renforce les capacités d'intervention des collectivités ;
- Un bon démocratique qui permettra de maîtriser les bouleversements profonds des représentations antérieures, qu'elles tiennent à l'économie, aux technologies, aux modes de vie et aux mentalités dont les collectivités ont la charge.

Visitez la rubrique « Rio+20, territoires et transition » sur le site de l'Observatoire :

www.observatoire-territoires-durables.org/spip.php?rubrique47

Contact : Laurence Ernisse, responsable du pôle territoires, Association 4D - lernisse@association4d.org

LES TERRITOIRES FRANÇAIS INTERPELLENT L'ONU : LA DÉCLARATION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES FRANÇAISES POUR RIO

La déclaration des collectivités territoriales pour Rio :

<http://observatoire-territoires-durables.org/spip.php?article1307>

En novembre 2011, 10 associations françaises d'élus locaux ainsi que deux organisations européennes rappelaient leurs engagements pour un développement durable. En déposant auprès du Secrétariat général de l'ONU, la « déclaration des collectivités locales et territoriales françaises pour Rio », elles interpellaient les organisations internationales, l'Europe et l'État sur leurs responsabilités. Disposer d'un droit à l'expérimentation et à l'innovation, d'un statut d'organisation intergouvernementale à l'ONU, d'un accès facilité aux financements, et la mise en place de mécanismes de régulation au niveau mondial figurent parmi les revendications.



22 juin 2012, un rendez-vous à ne pas manquer pour les territoires

ICLEI, UN RÉSEAU DE COLLECTIVITÉS INTERNATIONALES ACTIF À LA PRÉPARATION DE RIO

Pour aller plus loin :

<http://local2012.iclei.org>

ICLEI, (Local Governments for Sustainability), rassemble plus de 1 220 collectivités territoriales dans 70 pays et représente les autorités locales auprès de l'ONU. Ce réseau place la **question urbaine au centre des enjeux de demain** : parce qu'elles concentrent les populations, infrastructures, connaissances, activités, la transformation des systèmes urbains vers des modèles d'éco efficacité et d'innovation est nécessaire pour réduire les risques environnementaux, les consommations de ressources et favoriser l'inclusion sociale : c'est la mise en œuvre de la « green urban economy ». ICLEI insiste également sur la nécessité d'impliquer les autorités locales dans la gouvernance internationale.

ICLEI animera pendant 10 jours lors de la conférence de Rio un "Global town hall", espace d'échanges et de discussions dédié au développement durable urbain et à l'action des territoires.

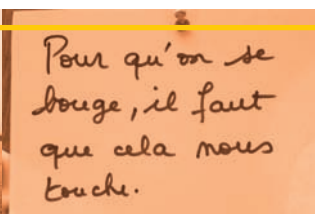
RIO+20 : UN MOTEUR POUR LES DYNAMIQUES TERRITORIALES

En région Nord-Pas de Calais le projet Trajectoires Développement Durable, porté par le Conseil régional et le Centre ressource du développement durable (Cerdd) vise à intensifier le développement durable, avant et après Rio : une démarche de co-construction, basée sur un parcours de connaissance, un appel à contribution, un vote en ligne et un forum, pour bâtir et consolider un bilan de 10 années de développement durable et dessiner les perspectives régionales. L'ambition du Cerdd est d'organiser, suite à Rio, un forum permanent pour le suivi des engagements pour les 10 années à venir...

Contact : Emmanuel Bertin, directeur du Cerdd - ebertin@cerdd.org www.trajectoiresdd.org

Le Pays de la Loire, via le Comité 21 régional, apportera à Rio+20 sa contribution spécifique, fondée sur la consultation et la mobilisation des acteurs ligériens. Parmi les actions retenues : l'organisation d'un séminaire d'échanges entre experts et acteurs régionaux; la publication d'un panorama français-anglais des initiatives régionales; le lancement d'un appel à projets pour faire vivre l'événement en région; l'organisation d'un forum suite au Sommet de Rio+20... etc.

Contact : Antoine Charlot, délégué régional du Comité 21 en Pays de la Loire - charlot@comite21.org



INTERVIEW DE JACQUES PELISSARD, PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE

1° Quels sont pour les maires de France les enjeux vis-à-vis des thèmes de la conférence de Rio ?

La Déclaration de Rio en 1992 a mis en exergue le rôle clé joué par les collectivités locales dans la mise en œuvre d'un développement durable. À travers la définition de leurs politiques territoriales de développement durable, loin de la seule gestion technique des questions d'environnement, elles ont montré leur capacité à construire, avec l'ensemble des parties prenantes, un véritable projet partagé de territoire.

Forte de ses 36 000 communes rassemblées au sein d'intercommunalités, la France bénéficie d'un maillage extraordinaire qui permet de coller au plus près des réalités des territoires. Ces ambassadeurs de bonne volonté sont en marche ensemble au service d'un développement durable, responsable et équitable.

Le contexte environnemental et géopolitique mondial s'est fortement complexifié. Les enjeux environnementaux sont de moins en moins circonscrits à la seule sauvegarde de la planète. **Les liens existants entre la préservation de l'environnement, la lutte contre la pauvreté et le maintien de la paix dans le monde, sont incontestables. Leur prise en charge nécessite une véritable coordination des questions environnementales au niveau mondial.** Ce sera sans doute le principal enjeu à Rio.

2° Quelle sera l'implication des maires pour Rio+20 ?

En 1994, à Aalborg, les villes s'engageaient à mettre en œuvre un développement urbain durable.

En 2002 à Johannesburg, les collectivités territoriales françaises et leurs associations, dont l'AMF, renouvelaient leur engagement à mettre en œuvre des agendas 21 locaux.

À Copenhague, en 2009, puis à Cancun en 2010, elles demandaient à être reconnues officiellement comme des maillons essentiels de la lutte contre les changements climatiques.

Au Sommet de la Terre à Rio en juin 2012, les collectivités locales réaffirmeront avec force leur détermination et leur engagement à concourir, à la hauteur de leurs moyens, à la généralisation d'un mode de développement des territoires, qui soit équilibré et transversal du point de vue environnemental mais aussi social et économique. À ce titre, il conviendrait que les collectivités bénéficient d'un statut spécifique, justifié par leur légitimité démocratique. C'est notamment le sens de la déclaration déposée par l'ensemble des réseaux de collectivités françaises au Secrétariat des Nations Unies.

EN FRANCE, LES ACTEURS SE PRÉPARENT POUR RIO

Trois réseaux d'acteurs sont organisés au niveau national pour préparer la conférence de Rio, porter des positions fortes et collectives et anticiper l'après Rio.

Comité Rio+20, la position de l'État français

Créé en 2010, copiloté par le Ministère du Développement Durable et le Ministère des Affaires Étrangères, le Comité Rio+20 rassemble élus, représentants de l'État, entreprises, organisations syndicales et associations, pour alimenter la position et les propositions de la France en vue de la conférence de Rio, dont le collectif Rio+20 et le Club France Rio+20.

www.conference-rio2012.gouv.fr/

Collectif Rio+20, les propositions de la société civile

Le Collectif Rio+20 regroupe une cinquantaine d'organisations de solidarité internationale, environnementales, syndicales, féministes, d'économie sociale et solidaire et des think tank pour porter des propositions sur la transition écologique et sociale de nos sociétés à Rio et sensibiliser le grand public autour des enjeux de la conférence.

<http://collectif-france.rio20.net>

Club France Rio+20, pour une gouvernance multi acteurs

Le Club France Rio+20 fédère des réseaux de collectivités locales, entreprises, organismes professionnels, écoles et établissements publics pour porter le « Manifeste pour une gouvernance territoriale durable, solidaire et humaine » à Rio affirmant l'ambition de renforcer la cohérence des initiatives au travers de réseaux d'échanges territoriaux et pluri-acteurs.

<http://www.conference-rio2012.gouv.fr/club-france-rio-20-a333.html>



Observatoire national des agendas 21 locaux et pratiques territoriales de développement durable

Partenaires de l'Observatoire et contacts



Laurence Ermissé
lerrisse@association4d.org



Elise gaultier
gaultier@comite21.org



Gwénola Stéphan
gstefhan@amf.asso.fr



Céline Braillon
celine.braillon@developpement-durable.gouv.fr

Partenaires financiers



Pour plus d'informations :

www.observatoire-territoires-durables.org

C/O Association 4D

Animation de l'Observatoire national des agendas 21 et des pratiques territoriales de développement durable

150-154, rue du Faubourg Saint-Martin - 75010 Paris

Tél. : 01 44 64 75 02 - Fax : 01 44 64 72 76

contact@observatoire-territoires-durables.org

Ce document a été rédigé par Laurence Ermissé et Marie Chéron (Association 4D), Sandrine Fournis (ministère en charge du développement durable), Élise Gaultier (Comité 21). Ont contribué pour ce numéro : Marie-Laure Fort (Région Centre) Richard Marcellet (DREAL Lorraine), Audrey Michel (ARPE PACA) et Gwenola Stephan (AMF). Merci à Jacques Pelissard (Président de l'AMF), l'équipe du CERDD et ICLEI. Conception graphique : René Bertramo - Le GIG.

